



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le jeudi 28 février 2025

#SIA25 – Enseignement agricole : 19 nouvelles conventions de mentorat de classes agricoles signées par des binômes établissements d'enseignement / entreprises

Ce jeudi 27 février, en présence d'Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, sont signées 19 conventions de mentorat dont 11 avec des coopératives agricoles. En mars 2024, la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) avait déjà initié une expérimentation de mentorat entre 4 classes de BTSA « BioQUALIM »¹ et autant de coopératives agricoles. Ce programme, qui a démarré l'an dernier, vise à enrichir le cursus des mentorés grâce aux apports du mentor et à favoriser leur insertion professionnelle. Face au succès rencontré tant auprès des apprenants que des entreprises, le dispositif est désormais ouvert à d'autres BTSA. Les conventions signées ce jeudi ont permis de constituer de nouveaux binômes entre des établissements et des entreprises ou des coopératives des secteurs agricole et agroalimentaire.

Trait d'union entre l'école et l'entreprise, vecteur d'égalité des chances, porteur d'innovation pédagogique et d'enrichissement des compétences, le mentorat de classe permet de promouvoir les filières des secteurs agricole et agroalimentaire tout en créant une communauté professionnelle partageant codes, valeurs, techniques, et savoir-faire. En constituant un vivier de futurs collaborateurs pour les coopératives et les entreprises, le mentorat contribue au renouvellement des générations en agriculture.

Plus concrètement, l'action de mentorat de classes agricoles conjugue deux axes d'intervention :

- **le mentorat de projet**, qui permet de transmettre des compétences techniques et transversales par le biais d'interventions et d'ateliers pratiques en lien avec le contenu des apprentissages et de visites de sites ;
- **le mentorat de carrière**, qui consiste à apporter une écoute et un accompagnement individualisés aux mentorés dans l'élaboration de leur projet professionnel. Il se déroule de manière individuelle ou par petits groupes.

En complément, un **projet pédagogique spécifique** lié aux objectifs du mentorat et/ou l'organisation d'un voyage d'études peuvent être mis en œuvre conjointement par l'établissement et la coopérative/entreprise partenaire. Il porte sur l'un des deux thèmes suivants : **innovation dans les filières agricoles et agro-alimentaires** ou **renforcement du triptyque sécurité alimentaire/santé/environnement**.

¹ Brevet de technicien supérieur agricole « qualité, alimentation, innovation et maîtrise sanitaire option aliments et processus technologiques » (BIOQUALIM)

Afin de faciliter la réalisation des différentes initiatives prévues (visites de sites, voyages d'études, etc.) le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire participe à hauteur de 5 000 € par binôme.

« Dans le contexte du nécessaire renouvellement des générations, chaque action favorisant l'insertion professionnelle est un pas de plus vers une agriculture plus souveraine. Avec l'élargissement du mentorat, l'enseignement agricole se positionne à nouveau comme une voie d'excellence au plus proche du terrain, s'appuyant sur ses valeurs de partage pour développer ses savoir-faire. Je suis heureuse de pouvoir compter sur des partenaires comme La Coopération Agricole pour accompagner dans cette voie les agriculteurs de demain ».

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv